

■ RELIGION - L'issue du bras de fer avec l'évêque sera bientôt connue

Courseulles : l'ancien curé fait de la résistance

■ Voilà six mois que dure le bras de fer entre l'évêque Pierre Pican et Jean-Claude Cheval, l'ex-curé traditionaliste de Saint-Jean de Brébœuf, à Courseulles-sur-Mer. L'évêché n'a pas réussi à convaincre l'intéressé d'accepter un autre ministère. Fort de ses nombreux partisans, qui en ont appelé au Pape, le Père Cheval a exigé qu'une procédure de révocation en bonne et due forme soit mise en route. Et si les traditionalistes finissaient par l'emporter ?

« On n'a pas la baraka à Courseulles », soupire une paroissienne. « D'habitude, quand un évêque demande de partir à un curé, cela s'arrange toujours. Mais comme le Père Cheval refuse ou ne répond pas aux propositions de Mgr Pican, l'évêque est coincé... »

Les positions traditionalistes du Père Jean-Claude Cheval, curé de Saint-Jean de Brébœuf, à Courseulles-sur-Mer, n'étaient pas du goût d'une bonne partie de ses ouailles. À la suite de plaintes adressées à l'évêque, il avait été démis de ses fonctions en septembre dernier.

Statu quo bancal

Mgr Pican se refusant à lui confier la responsabilité d'une autre paroisse, de peur qu'une situation semblable ne s'y reproduise, il avait fait plusieurs propositions alternatives au Père Cheval, comme par exemple, le nommer à l'aumônerie de l'hôpital. Ce que l'ex-curé de Courseulles a refusé.

Depuis, un statu quo bancal s'est installé. Faute d'avoir obtenu une nouvelle nomination à sa convenance, le Père Cheval habite toujours au presbytère de Courseulles-sur-Mer.



Bien qu'il ne soit plus curé de cette paroisse depuis septembre 2008, le Père Cheval occupe toujours le presbytère de Courseulles-sur-Mer.

Nlenzo, arrivé en France, le 28 novembre dernier (lire ci-dessous). Celui-ci pouvant difficilement cohabiter dans le même presbytère que son prédécesseur, il n'a pas encore été officiellement installé comme curé de Courseulles. Mais il y célèbre la messe chaque dimanche en tentant d'apaiser un climat qu'il a forcément

trouvé très tendu à son arrivée. L'affaire, qui dure depuis 6 mois maintenant, trouvera bientôt son épilogue. L'évêché a entamé une démarche officielle - inédite dans le diocèse

berne le moral des catholiques courseullais « progressistes » : « Les tradis se sentent forts ! Et au bout du compte, c'est peut-être eux qui auront raison. Les gens ne vont pas mener une croisade contre les traditionalistes ; ils se résigneront. À quoi bon se battre face à des gens aussi puissants ? Et qui, eux, sont tout à fait prêts à se battre... »

« Les tradis se sentent fort ! »

Bien que tout se passe « sereinement », selon le vicaire épiscopal, le P. Petit, il s'agit bien d'un bras de fer. Dont l'issue n'est peut-être pas aussi certaine qu'on pourrait l'imaginer.

Le Père Cheval a d'ailleurs remis son sort entre les mains de Rome. Son dossier, accompagné d'une motion de soutien signée par ses partisans, a été examiné par les plus hautes autorités du Vatican. Un Vatican que l'on sait désormais plus favorable que jamais aux sensibilités traditionalistes.

Ce qui met d'ailleurs en

consulteurs. À l'issue de cette réunion, ou bien il y aura un deuxième décret de révocation, ou bien, au vu des arguments du P. Cheval, il sera décidé de son rétablissement comme curé de Courseulles...



Le P. Jean-Claude Cheval.

■ Michel Roger, vicaire général : « Ce n'était jamais arrivé. »

- Ainsi, le P. Cheval n'a toujours pas accepté sa révocation ?

(Le P. Michel Roger, bras droit de l'évêque Pierre Pican) : Habituellement, dans ces cas-là, le prêtre fini par accepter les propositions qui lui sont faites. Mais dans le cas du Père Cheval, ce qui est tout à fait nouveau, c'est qu'il a demandé à ce qu'on aille jusqu'à la procédure de révocation de curé de Courseulles. Ce n'était encore jamais arrivé.

- En quoi consiste cette procédure ?

- Il faut deux lettres de l'évêque notifiant au curé son intention de le révoquer, et qu'elles soient envoyées à un mois d'intervalle, au préalable. Le droit canon prévoit cinq ou six raisons qui peuvent être invoquées pour justifier la révocation d'un curé (1). Nous en avons trouvée une, qui est adaptée à la circonstance, et nous l'avons faite connaître au Père Cheval. Mais il a contesté, par écrit, la validité de cette raison. L'évêque va donc devoir organiser une réunion avec deux curés

- Eh bien, il a écrit à Rome qui nous a demandé... S'il y avait un décret de révocation. Je pense que la réunion avec les curés consultants donnera lieu à un deuxième décret.

- Pourtant, certains paroissiens craignent qu'une sorte de petite communauté traditionaliste ne se forme à Courseulles, parallèlement à la paroisse officielle.

- Non, ça, je ne le crois pas du tout. Par contre, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il célèbre la messe au presbytère de Courseulles, bien au contraire ! Il est prêtre jusqu'au fond de l'âme et c'est vital - pour chacun de nous. S'il invite quelques amis à se joindre à lui, c'est tout de même mieux que de célébrer seul. En tout cas, personnellement, je préfère de loin être entouré d'autres personnes quand je célèbre la messe...

- Célébrer l'eucharistie, n'est-ce pas d'ailleurs à peu près tout ce qu'il lui reste, en tant que prêtre, aujourd'hui ?

Non, il nous rend aussi

beaucoup de services, pour des inhumations, notamment. La seule chose que nous lui demandons, c'est d'accepter une nouvelle nomination...

(1) Le P. Roger n'a pas souhaité divulguer laquelle de ces raisons a été finalement retenue contre le P. Cheval, mais le droit canon prévoit notamment celles-ci, pour justifier la révocation d'un curé : « Une manière d'agir qui cause un grave déshonneur ou un trouble grave dans la communion ecclésiale » ; et « La perte de la bonne estime chez les paroissiens probes et sérieux ou l'aver-sion envers le curé, dont on prévoit qu'elle ne cessera pas rapidement » (Canon 1741).

Bientôt l'épilogue

Les affaires de la paroisse sont désormais gérées par un prêtre originaire de la république démocratique du Congo, le père Emmanuel Phaka

Mission délicate du P. Phaka Nlenzo

La mission confiée au P. Phaka Nlenzo, l'administrateur paroissial de Saint-Jean de Brébœuf, s'annonçait délicate. « Un homme de dialogue ; très à l'écoute des gens », de l'avis de ses nouveaux paroissiens qui, ne se doutant sans doute pas de ce qui l'attendait à Courseulles (tout juste se savait-il « très attendu » !) Mais il aurait déjà eu à gérer un conflit du même ordre dans son diocèse d'origine. Au sein du conseil paroissial, qu'il préside désormais en tant qu'administrateur paroissial, naguère lieu de fortes dissensions, le climat se serait aujourd'hui apaisé.

Pressenti, dès septembre dernier alors qu'il se trouvait encore au Congo, pour devenir le successeur du P. Cheval, arrivé en France le 28 novembre dernier à cause de problèmes administratifs dans son pays et de délais pour l'obtention du visa, le P. Phaka Nlenzo n'a pas encore pu poser ses valises dans le presbytère de Courseulles. Il demeure, en attendant, chez le P. Martin Phuat Mboko, le nouveau curé de Creully, originaire du même diocèse congolais et arrivé dans celui de Bayeux en même temps que lui.

Tant qu'il ne résidera pas sur place, le P. Phaka Nlenzo ne pourra pas être nommé curé de Saint-Jean de Brébœuf ; il n'en est pour le moment que l'administrateur paroissial. « Je suis envoyé ici pour essayer d'apaiser la situation », confiait-il dimanche dernier. « Mais le nouveau curé, de Courseulles, ce ne sera pas forcément moi... »

Comme en écho, une paroissienne, lance, à la sortie de la messe : « Nous avons un prêtre ici mais c'est un autre qui vient faire la messe ; il ne faut tout de même pas exagérer. Le père Cheval n'a plus le droit d'exercer parce qu'il disait une messe en latin, une fois par mois. Certains le trouvaient un peu trop traditionaliste. Moi, j'ai été fidèle à tous les prêtres. Le père Emmanuel a été nommé, il n'y est pour rien. Je n'ai rien contre lui. Mais vous vous rendez compte ? Il faut que quelqu'un aille le chercher à Creully ! Entre chrétiens si nous ne sommes pas capables de s'entendre... On ne fait pas de comédie comme celle-là »

Les deux prêtres africains n'ayant en effet ni voiture, ni permis de conduire valable en France, ils doivent (et peuvent) compter sur leurs paroissiens pour tous leurs déplacements : huit clochers pour le P. Emmanuel et... 17 pour le P. Martin !

S'ils ne se plaignent pas de ces conditions - que leurs nouveaux paroissiens estiment « quand même très pénibles pour eux » - le fait que le Père Cheval occupe toujours le presbytère n'arrange évidemment rien pour le P. Phaka Nlenzo. Mais « Père Cheval ou pas, ces problèmes de déplacements se seraient de toute façon posés pour eux », observe le P. Petit.

Une communauté traditionaliste à Courseulles ?

Le P. Cheval n'a donc plus de fonction officielle. Un prêtre sans ouailles ni paroisse, qui se retrouve donc seul pour dire quotidiennement la messe. Seul, ou parfois accompagné de ses « fidèles parmi les fidèles ». Ce qui ne va pas sans soulever l'inquiétude des autres paroissiens - ceux qui s'étaient sentis soulagés par l'éviction du P. Cheval. Et qui sont aujourd'hui mécontents du fait qu'« ils s'accroche » de cette manière à son presbytère. Privant ainsi les Courseullais de l'installation de leur nouveau curé. « J'ai bien peur qu'ils ne s'installent durablement à Courseulles pour y constituer une sorte de communauté traditionaliste », confie une dame. Le fait est que le P. Cheval bénéficie de l'appui de membres influents du conseil municipal de Courseulles-sur-Mer. « Et que le presbytère appartient à la commune... » Mais le nouveau maire, de sensibilité parfaitement laïque, ne devrait, a priori, pas trop se mêler des affaires de la communauté catholique.

Depuis que le P. Cheval n'est plus là, le visage de cette paroisse a radicalement changé. « Lors de la messe en latin, le premier dimanche du mois, la moitié de l'assemblée était composée de gens qu'on ne voyait pas d'habitude. Ceux-là ne participent plus aux célébrations aujourd'hui », constate notre paroissienne. Les inconditionnels (locaux) du P. Cheval, une bonne vingtaine de personnes, n'y feraient plus non plus que de furtives apparitions. « Mais il y a aussi ceux qui ne venaient plus et qui sont revenus » depuis l'éviction du curé traditionaliste : « ça s'équilibre... »

« Non pas la paix, mais l'épée... »

Le cas particulier de Courseulles-sur-Mer, loin d'être isolé, éclaire les dissensions actuelles qui se font de plus en plus jour dans l'Église. Le conflit qui oppose - depuis toujours - catholiques traditionalistes et catholiques « progressistes » implique deux conceptions, deux lectures de l'Évangile, difficilement conciliables.

La première, que l'on pourrait qualifier « d'identitaire » (soutanes et cols romains, Benoît XVI et messe en latin), trouve des ramifications politiques évidentes au travers des tenants de l'identité « culturelle » ou « nationale ». D'où la proximité de certains catholiques de cette sensibilité avec

l'extrême droite. Quoique plus modérés que les intégristes, les traditionalistes partagent avec eux ces valeurs conservatrices.

En contrepoint, il y a les valeurs de « l'altérité » chères à nombre de catholiques « conciliaires » (qui adhèrent pleinement aux positions les plus « modernistes » du concile Vatican II) : ouverture au monde, aux différences, y compris religieuses, à l'étranger. De toutes autres orientations politiques - lorsqu'elles existent - en découlent.

Bref, entre amour de « l'autre », à chacun sa préférence - son orientation religieuse et politique.